

NATIONS UNIES

CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
LIMITEE

E/CONF.61/L.46
5 mai 1972

FRANCAIS.
Original : ANGLAIS

DEUXIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES
SUR LA NORMALISATION DES NOMS GEOGRAPHIQUES
Londres, 10-31 mai 1972
Point 14 b), c) de l'ordre du jour provisoire

DETAILS MARINS - DETAILS SOUS-MARINS

Document présenté par le Gouvernement du Japon

1. Les noms géographiques de mers et d'océans portés sur les cartes et publications nautiques publiées par le Service hydrographique du Japon sont choisis en principe conformément aux indications de la Publication spéciale n° 23 intitulée "Limites des mers et océans" et publiée par le Bureau hydrographique international.
2. Les noms géographiques des principaux détails des fonds marins portés sur les cartes et publications publiées par le Service hydrographique du Japon sont choisis conformément aux indications du Rapport du sous-comité de toponymie des détails des fonds marins, approuvé par le Comité GEBCO (Carte bathymétrique générale des océans), de l'IAPSO (1966).
3. Les noms géographiques de 55 détails sous-marins secondaires des eaux territoriales et mers avoisinantes du Japon ont déjà été approuvés par le comité mixte des noms géographiques de détails sous-marins (sous l'égide du Service hydrographique, les membres consultatifs étant les organismes suivants : le Comité national de géophysique et le Comité national de géographie du "Science Council of Japan" (Conseil national de recherche scientifique), la Société océanographique du Japon, l'Association des géographes japonais, l'Institut de recherche océanique de l'Université de Tokyo, la Direction des pêcheries, le Service météorologique et la Direction des affaires culturelles.
4. Le Sous-comité de toponymie des détails des fonds marins (président : M. K. Kawakami, Directeur du Service hydrographique du Japon) continuera, sous l'égide du Comité GEBCO, à coordonner les activités de normalisation des détails secondaires tels que les monts sous-marins.
5. Des réunions mixtes de toponymie des détails sous-marins seront tenues aussi souvent qu'il sera nécessaire afin de déterminer les noms géographiques des détails sous-marins des eaux territoriales et des mers avoisinantes du Japon.